

# Réunion du Conseil Municipal

## Lundi 21 Février 2022

## Séance n° 2022-02 - Décisions Arrêtées

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en mémoire de Madame Monique Hautin, Conseillère Municipale décédée le 1<sup>er</sup> février 2022, et Monsieur Julian Lefevre, ancien Conseiller Municipal décédé le 29 janvier 2022.

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un du mois de février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Salle Polyvalente de Burie, sous la présidence de Monsieur Gérard PERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Février 2022

<u>Présents</u>: (14) MM. Gérard PERRIN (Maire), Patrick ANTIER (1er Adjoint), Mme Marie-Christine GILARDIN (2ème Adjointe), M. Jean-Paul ROULLIN (3ème Adjoint), Mmes Magalie FOURNIER, Nelly GAUTHIER, MM. Joël LAVERGNE (Conseiller Municipal délégué), Patrick MAILLOT, Serge REMY, Sébastien ROI-SANS-SAC, Mme Babette SCHNEIDER Babette, M. Stéphane SIMONNEAU, Mme Nathalie SIRRE-LAMBERT, M. Bernard VACHON.

Absente Excusée: (01) Mme Stéphanie BARBASTE (Procuration à Mme Nathalie Sirre-Lambert).

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié par le décret 2021-1957 du 31 décembre 2021, dans ses articles 1 & 47-1, et les mesures d'urgence en vigueur au 03 janvier 2022 prévoient « possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, l'assouplissement des règles de quorum (tiers des membres en exercice) et procurations (deux procurations par membres) ».

Monsieur Patrick Antier est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la dernière séance en date du 25 janvier 2022 a été adressé par mail à tous les conseillers le 27 janvier 2022. Monsieur le Maire demande aux membres présents s'il y a lieu de relever des observations sur celui-ci. Absent à cette dernière réunion, Monsieur le Maire s'abstient ; néanmoins, le Procès-Verbal, soumis au vote, est approuvé des autres membres présents.



### 1 - Installation d'un Conseiller Municipal

Décès de Mme Monique Hautin et application de l'Article L. 270 du Code Electoral ⇒ M. Patrick Maillot devient Conseiller Municipal.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 2 - Commissions Communales ⇒ Actualisation des Membres

Mme Monique Hautin était membre des commissions communales suivantes : Personnel - Fêtes & Cérémonies - Associations / Sports - Action Sociale - Finances - Bulletin Municipal.

Aucune obligation au nouveau conseiller municipal de reprendre les mêmes commissions communales ; il convient de rester à 3 ou 4 membres maximum par commission.

M. Patrick Maillot sera membre des Commissions Communales « Fêtes & Cérémonies » - « Associations / Sports » - « Site Internet / Bulletin Municipal / Panneau Lumineux ».

⇒ Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

#### 3 - Commission Aide-Sociale ⇒ Actualisation des Membres

En remplacement de Mme Monique Hautin ⇒ Mme Babette Schneider est nommée membre de la Commission Communale Action Sociale.

⇒ Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

### 4 - Commission de Contrôle de la Liste Electorale Actualisation des Membres

En référence aux délibérations n° 20200720-12 & 20201116-03, il convient d'acter la nomination de Mme Babette Schneider.

⇒ Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

## 5 - Désignation Déléqué Elu au Comité National d'Action Sociale -Cnas-

Comité des Œuvres Sociales pour le personnel communal :

- ♦ délégué élu ⇒ Mme Marie-Christine Gilardin
- ♦ délégué agent ⇒ Mme Emmanuelle Perriniaux

⇒ Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

## 6 - Société Protectrice des Animaux ⇒ Adhésion Convention Fourrière 2022

Convention annuelle, formule retenue « tout compris » ⇒ déplacement de la Spa pour venir récupérer l'animal capturé + prise en charge de l'animal en fourrière au tarif de 0.50 € / habitant.

⇒ Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

#### 7 - Vidéo Protection

Exposé de M. le Maire et M. Joël Lavergne sur les avantages et inconvénients d'une telle mise en place. Recueillir l'avis de l'assemblée pour poursuivre l'étude du dossier.

#### **Votes**

Pour (07) : Gérard Perrin, Patrick Antier, Marie-Christine Gilardin, Jean-Paul Roullin, Joël Lavergne, Serge Remy, Stéphan Simonneau.

Contre (04): Nelly Gauthier, Sébastien Roi-Sans-Sac, Nathalie Sirre-Lambert, Bernard Vachon.

Abstentions (04): Stéphanie Barbaste, Magalie Fournier, Patrick Maillot, Babette Schneider.

### 8 - Cda de Saintes ⇒ Motion sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire

Exposé de M. le Maire suite au Conseil Communautaire du 10.02.2022 ⇒ Avis défavorable sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal.

⇒ Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

## 9 - Comptes Rendus des Commissions Communales & Informations Diverses

Affiché en Mairie de Burie, mardi 22 février 2022